 **Fiche de poste :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Educateur spécialisé** | **Poste occupé par :** |

Contexte professionnel

La Maison d’Enfants à Caractère Social, établissement public communal autonome, participe à la mise en œuvre de la politique publique de la protection de l’enfance du département de l’Allier. A cette fin il est autorisé à gérer :

* 42 places en accueil collectif dont deux places d’intégration du SAPMF pour des enfants de 6 à 18 ans (service Courtepaille, service Moussaillons, Service des Z’ados, service Rive Gauche).
* 28 places en service d’accompagnement et de placement en milieu familial pour des enfants de 0 à 18 ans (S.A.P.M.F.) ;
* 10 places en service d’accueil de journée éducatif pour des enfants de 0 à 18 ans (SAJE).

Caractéristique du poste

**Métier :** Educateur spécialisé

**Fonction :** Assistant socio-éducatif

**Catégorie :** A

**Liaisons hiérarchiques :** Cadre socio-éducatif et directeur

**Liaisons fonctionnelles** : Tous les agents intervenant dans l’établissement

**Lieu d’affectation géographique :** SAPMF – 3 rue Marcelle Auclair – 03100 Montluçon

**Temps de travail :** 37h30 annualisées, ouvrant droit à 15 RTT

**Particularités :** Polyvalence des fonctions

Exigences du poste

* L’éducateur spécialisé inscrit son action dans le cadre du projet d’établissement. ~~Elle~~ Il est soumis au règlement intérieur de l’établissement. Il maitrise les procédures et protocoles institutionnels.
* L’éducateur spécialisé inscrit ses différentes interventions dans le cadre d’une démarche bienveillante.
* L’éducateur spécialisé travaille en collaboration avec l’ensemble du personnel de l’établissement.
* L’éducateur spécialisé est tenu au secret professionnel.
* L’éducateur spécialisé respecte sa délégation de signature.
* Avoir le diplôme d’Etat
* Avoir son permis de conduire en cours de validité.

Mission générale

Les assistants socio-éducatifs ont pour mission, dans le respect de la personne et de ses droits, d’aider les patients, les personnes accueillies et les familles, qui connaissent des difficultés sociales, à prévenir ou surmonter ces difficultés, à maintenir ou retrouver leur autonomie et, si nécessaire, à faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Ils recherchent les causes qui compromettent l’équilibre psychologique, économique ou sociale des personnes qu’ils accompagnent et apportent des conseils, dans l’objectifs d’améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. Leurs actions participent à un accompagnement individuel ou à des interventions collectives en intégrant la participation des personnes aux prises de décisions et à la mise en œuvre des actions les concernant.

Ils exercent leur activité en relation avec les intervenants du secteur social et médico-social, du secteur de l’hébergement et du logement, du secteur éducatif, du secteur de la formation et de l’emploi et du secteur de la sante, qu’ils peuvent conseiller. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre de partenariats avec ces intervenants et les structures dans lesquelles ces derniers exercent, notamment dans la perspective d’établir des parcours sans rupture pour les personnes qu’ils accompagnent.

Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre des politiques et dispositifs d’accueil et d’intervention, au sein de leur structure et de leur territoire d’intervention.

Selon leur formation, les assistants socio-éducatifs exerçant plus particulièrement leurs fonctions dans l’une des deux spécialités suivantes : assistante de service social ou éducateur spécialisé. Dans cette spécialité, ils ont pour mission d’accompagner sur le plan éducatif des enfants ou adolescents en difficulté, en collaboration avec leur famille, et de soutenir les personnes handicapées, inadaptées ou en voie d’inadaptation. Ils concourent à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle et à la protection de l’enfance.

Ils participent à l’élaboration et à la mise en œuvre du projet d’établissement, des projets sociaux et éducatifs ainsi qu’à l’élaboration du rapport d’activité du service socio-éducatif de la structure dont ils relèvent.

Activités du poste

Les activités du poste de l’éducateur spécialisé s’articulent autour de six axes principaux avec une vigilance particulière pour les écrits éducatifs :

1. **Référence**
* Participation aux protocoles d’admission pour les familles dont il aura la référence
* Assurer la référence de plusieurs jeunes : garantir leur projet individualisé et le mettre en action ;
* Informer le référent ASE de l’évolution de la situation du jeune tout au long de sa prise en charge ;
* Entretenir un lien privilégié avec la famille en rapport avec la co-construction et la mise en pratique du projet de l’enfant.
* Entretenir un lien privilégié avec les partenaires extérieurs en rapport avec la situation du jeune (dans les limites des contraintes institutionnelles).
1. **Accompagnement éducatif, accompagnement des apprentissages**
* Ouvrir à chaque enfant ou parent un espace relationnel qui l’invite à travailler ses représentations personnelles, son rapport à lui-même, à autrui, son rapport aux savoirs, aux règles sociales ;
* Développer une variété de réponses et de supports éducatifs tenant compte de l’évolution de la problématique de chaque jeune et de chaque famille accompagnés *(alimentation, sécurité, confort, habillement, santé, scolarité, ouverture relationnelle et sociale)* ;
* Favoriser l’apprentissage et le développement des compétences parentales au niveau :
	+ Accompagner les parents dans l’apprentissage à leur enfant des gestes d’hygiène corporelle, des tâches du quotidien
	+ De l’alimentation : apprendre le plaisir de manger, la convivialité pendant les repas ;
	+ Des rythmes de vie : sommeil, alimentation, scolarité, loisirs…
	+ Accompagner les parents dans la construction de leur enfant et sa confiance en lui par le biais d’activités ludiques, de loisirs
* Encourager et faciliter autant que faire se une dynamique d’inclusion scolaire et socio-professionnelle en s’appuyant sur les dispositifs de droit commun et en développant autant de partenariats que nécessaire ;
* Assurer des transports d’usagers.
1. **Accompagnement relationnel**
* Etablir un lien relationnel, dès l’accueil, avec ~~l~~a famille lui permettant de restaurer un sentiment de confiance, de sécurité indispensable à une évolution affective et relationnelle ;
* Adapter ses postures professionnelles à la dynamique évolutive de chaque famille en les inscrivant dans une pédagogie bientraitance *(non-violence, écoute, culture du pas de côté…)* ;
* Accompagner les parents à exercer une autorité bienveillante pour créer, entretenir ou restaurer un climat et une dynamique propices au travail de chacun : accès au sens des règles et des usages et codes sociaux, gestion en autonomie de la vie quotidienne, activités variées et adaptées aux différentes problématiques du jeunes ;
* Connaitre l’histoire de la famille et les motifs de son orientation au SAPMF afin de pouvoir adapter son intervention ;
* Echanger avec la famille et leu jeune, à minima de manière hebdomadaire et autant de fois que nécessaire, afin d’observer les compétences, les liens, les investissements.
* Accompagner les parents à parler des comportements, atteintes physiques, psychiques ou morale avec le jeune ;
* Encadrer des visites médiatisées ;
1. **Travail pluridisciplinaire**
* Inscrire sa pratique dans une logique interdisciplinaire en tenant compte des souhaits et besoins énoncés par les représentants légaux des jeunes accompagnés ;
* Intervenir dans le cadre d’une équipe pluridisciplinaire : mise en commun des observations, des questionnements des professionnels avant élaboration, mise en sens et définition d’une action unifiée autour du jeune ;
* Prendre du recul et situer sa réponse relationnelle en fonction des difficultés repérées et des besoins définis ;
* Elaborer une proposition d’orientation sur l’extérieur pour un accompagnement psychologique ou rééducatif ;
* Participer à l’analyse de la pratique ;
* S’inscrire dans les différentes réflexions institutionnelles *(participation régulière aux COPIL, groupe de travail…).*
* Accueillir et accompagner des stagiaires.
1. **Ecrits, synthèses et audience**
* Rédiger des écrits professionnels et notamment coordonner la rédaction des projets individuels ;
* Consigner ses observations par écrit pour une mise en commun des observations (fiche « VAD » dossier du jeune) ;
* Rédiger, dans les délais impartis, les rapports d’observation pour les situations dont il assure la référence
* Participer aux synthèses *(porteur du positionnement institutionnel vis-à-vis du jeune)* et aux audiences *(porteur du projet arrêté dans le cadre du territoire concerné (ASE))* concernant le jeune dont il a la référence.
1. **Expression des usagers et animation :**
* Voir le jeune en individuel en dehors du cadre familial pour recueillir son expression ;
* Organiser des activités à visée éducative.

Compétences collectives

**Les savoirs :**

* Maitriser le référentiel de compétence correspondant au métier exercé ;
* Connaitre le cadre règlementaire et le fonctionnement général d’un établissement social ;
* Connaître la législation en matière de protection de l’enfance ;
* Connaître la législation relative à l’autorité parentale, la filiation, le droit relatif aux mineurs étrangers, le droit des usagers ;
* Connaître et appliquer les protocoles institutionnels ;
* Connaitre les spécificités du public accompagné.

**Les savoir-faire techniques et méthodologiques :**

* Capacité à développer des actions éducatives ;
* Capacité à conduire des projets ;
* Capacité d’écoute, d’élaboration, de travail en équipe ;
* Capacité à rédiger des notes d’observation simples ;
* Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à de situations critiques, dans son domaine de compétence ;
* Avoir un comportement adapté au public.

**Les savoir être :**

* Motivation pour le travail en équipe au service d’usagers (parents et enfants) en difficulté ;
* Discrétion professionnelle ;
* Avoir des qualités relationnelles ;
* Avoir des capacités d’adaptation ;
* Faire preuve de maitrise de soi.

Le réseau professionnel partenarial

Référents TSD, Partenaires institutionnels (service de pédiatrie, de pédopsychiatrie, CSAPA, CIO, éducation nationale, police, gendarmerie, association culturelle sportive, justice, auxiliaire de justice, CAMPS, PMI etc.

Moyen de fonctionnement

* Réunions d’équipes
* Analyse de la pratique

Moyens du poste

Bureau, équipement informatique, classeur ressource, véhicule de service, téléphone portable

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date et signature de l’agent | Date et signature du chef de service | Date et signature de la direction |
|  |  |  |